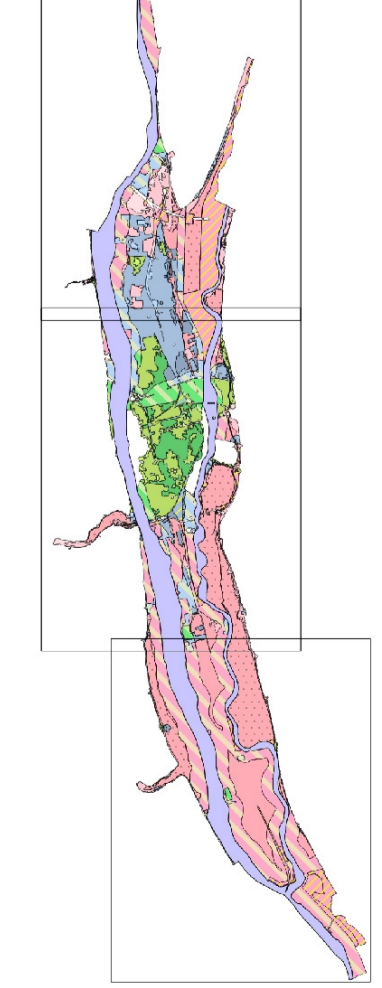


**Révision
 Du Plan de Prévention
 Des Risques Naturels
 Prévisibles d'Inondation**

Val de Tours-Val de Luynes

Projet de PPRI
 Dossier d'enquête publique



**Carte 4
 EXTRAIT**

Echelle : 1 / 5 000 & 1 / 2 500

Avril 2016

Légende

- Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence
- Zones A – Champ d'expansion des crues
 - A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - A TF en alla Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable
 - A F en alla Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
 - A M en alla Modéré (M)
 - A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit encaissé de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.
 - Zones B – Zones déjà urbanisées
 - B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - B TF en alla Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable
 - B F en alla Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
 - B M en alla Modéré (M)
 - Zones C – Centres urbains
 - C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - C TF en alla Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable
 - C F en alla Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
 - C M en alla Modéré (M)
- Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Autres
- Ligne isolée du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHÉC) (Altitudes « normales » NGF - IGN89)
 - Limites communales
 - Routes principales
 - Voies SNCF et tramway
 - Parcelles cadastrales
 - Bat. cadastral
 - AF – Lettrage Zones réglementaires du PPRI
- Zone fréquentement inondable (TF+, F+)

